

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3736

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

887 596 906 RCS Paris.

MAISON EX NIHILO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 12500.00 EUR.

Adresse : 15, avenue Victor Hugo, 75016 Paris.

Précédent propriétaire : 887 596 906 RCS Paris. **MAISON EX NIHILO.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ENIES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 15 avenue Victor Hugo 75016 Paris Capital : 10240.00 EUR Numéro unique d'identification : 537661522 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : MAISON EX NIHILO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 15 avenue Victor Hugo 75016 Paris Capital : 12500.00 EUR Numéro unique d'identification : 887596906 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 3210527.00 EUR - passif de 953709.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Les Parties déclarent expressément que la présente fusion est soumise au régime juridique des fusions, conformément aux articles L 236-1 et suivants du Code de commerce tels que modifiés par l'Ordonnance n° 2023-393 du 24 mai 2023 et la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023. Il n'y a pas lieu de procéder à une augmentation de capital de la Société Absorbante, conformément à l'article L. 236-3 II 1° du Code de commerce. En conséquence de cette absence d'augmentation de capital, il n'y a pas lieu d'établir une parité d'échange. -Montant prévu du mali de fusion : - 493.182 euros. Date du projet commun de fusion : 26.11.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ENIES : 27.11.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société MAISON EX NIHILO : 27.11.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..